

Bons Ouvrages a Prix réduits.

Six mois à Madagascar, par Chs Buet, 1 vol. in-12, 75c pour 35.

On sait que M. Charles Buet avait déjà publié sur le même sujet : *La Reine des Côtes africaines*. Ce premier ouvrage était parfaitement complet, mais l'écrivain a voulu, dans un nouveau volume, être plus à la portée de tous les lecteurs, et faire œuvre amusante en même temps qu'instructive. Il s'est servi, outre tout ce qu'il connaissait déjà de Madagascar, des notes très complètes sur tout ce qui touche à cette île, sa flore, sa faune, sa topographie, son histoire, etc.

Nous assistons aux fêtes d'un couronnement, au bombardement de Tamatave. Nous vivons de la vie des missionnaires. Nous faisons la traversée, etc... Bref, tous ces récits sont vivants autant qu'instructifs, et fourniront à nos lecteurs l'occasion de se familiariser avec les mœurs et les produits de la nouvelle conquête de la France.

* *

La Dime, la Corvée et le Joug, in-12, par le même auteur, valant 75c pour .30

La dime fut longtemps une sorte d'impôt dont l'Eglise et l'Etat se partageaient le bénéfice. Elle n'eut jamais un caractère exclusivement religieux. Dans la constitution du peuple hébreu, elle représentait la part des pauvres ; dans la suite des temps elle représenta plus strictement encore un impôt de l'Etat déguisé sous la forme d'un droit spirituel.

Etant donné l'état de choses sorti des invasions et de la ruine de l'empire d'Occident, il n'est pas surprenant qu'on ait conservé cette assiette de l'impôt. Son caractère éminemment religieux le consacrait aux yeux des masses ; sa proportion se trouvait nettement déterminée par sa nature et si la perception n'en était ni facile ni exempte de fraudes, par contre, elle constituait un revenu considérable et assuré.

Plus tard, on y joignit la taille et la corvée ; ce fut, à vrai dire, l'une des formes les plus insupportables du droit féodal ; mais ceux qui considérèrent le moyen âge comme le triomphe de l'influence religieuse, sont au moins forcés de reconnaître que l'Eglise n'a pas eu le privilège d'inventer cette servitude, et que nos pratiques de gouvernement libre s'en accommodent assez facilement.

Toute proportion gardée, le régime féodal convenait mieux aux besoins des peuples en formation qu'aucun des régimes actuels ne répond aux nôtres. Le pouvoir ne suivait pas alors l'instinct des masses ; il s'inspirait d'un but plus noble et plus élevé ; c'est le plus sûr moyen de commander le respect. La grandeur nationale, l'ordre civil, la paix intérieure et le bien-être sont venus de là.

On ne parle plus de la dime que comme droit d'octroi ; de la corvée